



REGLEMENT
COUPES BARBIER BESANCON/HAUT-DOUBS
COUPES BARBIER BELFORT/MONTBELIARD
Saison 2025-2026

COUPE BARBIER -3200 points
COUPE BARBIER -2600 points
COUPE BARBIER -2200 points
COUPE BARBIER -1800 points
COUPE BARBIER -1500 points
COUPE BARBIER -1200 points

1. Composition des équipes

- 1.1) Les équipes sont formées de 2 joueurs (ou joueuses) d'un même club ou en entente entre 2 clubs du même district (selon les conditions énoncées en 1.3) classé(e)s respectivement pour chaque tableau :
 - avec un total équipe ne dépassant pas 3200 points
 - avec un total équipe ne dépassant pas 2600 points
 - avec un total équipe ne dépassant pas 2200 points
 - avec un total équipe ne dépassant pas 1800 points
 - avec un total équipe ne dépassant pas 1500 points
 - avec un total équipe ne dépassant pas 1200 points
- 1.2) Les points licences à prendre en compte sont ceux de la 2^{ème} phase.
Particularités de la saison 2025-2026 : la 1^{ère} phase de la saison se terminant le 14 janvier 2026, le calcul de la dérive, le calcul des points mensuels et les classements officiels seront réalisés les 15 et 16 janvier 2026. Ces informations seront accessibles aux licenciés aux alentours du 19 janvier. Il est donc recommandé aux équipes de ne pas procéder à leur inscription avant cette date, afin d'éviter tout litige quant à l'éligibilité d'une équipe dans un tableau.
- 1.3) Une entente entre deux joueurs de clubs différents est autorisée à raison d'une seule par club et par tableau.
- 1.4) La composition d'une équipe reste la même durant toute l'épreuve. Toutefois, un joueur non déjà inscrit dans la même coupe peut remplacer un joueur titulaire, pour une raison valable (sur justificatif, ou à défaut soumise à l'appréciation de la commission sportive du CD25). Il doit avoir un nombre de points-licence n'excédant pas **50 points** de plus que ceux du joueur remplacé, tout en respectant les conditions de nombre de points maximum de l'équipe dans la coupe en question. A partir de la publication des poules, cette règle ne pourra en aucun cas être transgessée.
- 1.5) Un joueur peut s'inscrire **dans plusieurs au maximum dans deux** tableaux (ex : un joueur classé 12 peut jouer en -2200 avec un 9 et en -2600 avec un 13).

- 1.6) Lorsque plusieurs équipes d'un même club sont inscrites tous tableaux confondus, l'équipe notée n° 1 sera celle inscrite dans la coupe la plus élevée et dont le total équipe est le plus fort, etc...
- 1.7) **Au cas, exceptionnel, où le logiciel Girpe ne serait pas utilisé pour gérer la rencontre,** tout joueur ou joueuse doit présenter sa licence mentionnée « certificat médical présenté » ou sa licence accompagnée d'un certificat médical.
- 1.8) Toutes les catégories d'âge, exceptés les poussins et poussines, peuvent participer, conformément aux articles 9.4 et 9.5 du règlement médical.

2. Formule de la compétition

- 2.1) L'épreuve est disputée au sein de chaque district séparément.
- 2.2) L'épreuve se dispute par poules de 3, de 4 ou de 5 équipes, initialisées selon la formule du serpent, suivies d'un tableau à élimination directe avec têtes de série, et éventuellement un tableau consolante suivant le nombre d'équipes engagées. Le « serpent » peut être adapté afin d'éviter à deux équipes du même club de se rencontrer en poule. Les rencontres se déroulent en 5 parties. L'ordre des parties est le suivant : 2 simples, 1 double, 2 simples. Chaque partie se joue au meilleur des 7 manches.
- 2.3) Lors de la phase de poule, les 5 parties doivent être disputées. La victoire rapporte 3 points, la défaite 1 point, et un forfait 0 point. En cas d'égalité, les équipes sont départagées selon le règlement propre à toute compétition par équipes (Titre I – Chapitre II – Article I.202.2 des règlements sportifs).
- 2.4) Lors de la phase à élimination directe, l'équipe gagnant 3 parties est déclarée victorieuse. Dans ce cas, deux solutions : soit les équipes poursuivent la rencontre jusqu'à la fin (les résultats sont alors pris en compte pour les classements individuels) soit la rencontre s'arrête au score acquis. Ce choix doit être opéré entre les deux capitaines, avant le début de la rencontre.
- 2.5) Dès la diffusion des poules, puis dès la diffusion du tableau à élimination directe, les dates des rencontres sont décidées conjointement par les capitaines, dans le créneau calendaire défini au paragraphe 6. En cas de difficulté pour trouver une date de rencontre, en informer le responsable au moins 3 semaines avant la date limite pour la phase de poules, ou 10 jours avant pour la phase tableau à élimination directe. En cas de désaccord total sur une date de rencontre, celle-ci doit être jouée le soir de la date limite à 20h30.
- 2.6) Les finales se déroulent en fin de saison à une date définie au paragraphe 6 et sur un site unique pour chaque district. En cas de forfait d'un joueur le jour des finales, il devra être remplacé tout en respectant toutes les conditions énoncées dans le paragraphe 1.4. Aucun décalage de

rencontre ne sera admis. Si un joueur est qualifié pour deux finales différentes, il doit désigner un remplaçant dans l'une des deux finales de son choix, toujours dans les conditions énoncées dans le paragraphe 1.4. Les équipes gagnantes se verront remettre une coupe et des bons d'achats.

- 2.7) Toutes les parties comptent pour le classement individuel (coefficients 0,75).
- 2.8) En fonction des inscriptions, le comité se réserve le droit de modifier la formule de l'épreuve, comme par exemple regrouper plusieurs tableaux.

3. Matériel

- 3.1) Le club qui reçoit doit fournir les balles, en matière plastique exclusivement. Celles-ci doivent être mises à disposition de l'adversaire dès la période d'échauffement précédant la rencontre.

4. Règle de l'alternance

- 4.1) Le premier des tours à élimination directe se déroule dans la salle du mieux classé dans les poules (exemple : un 1^{er} de poule recevra un 2^{ème} de poule)
- 4.2) Le ou les tours suivants, en alternant l'équipe qui reçoit et celle qui se déplace par rapport au tour précédent. Si les deux équipes ont joué le tour précédent à domicile ou à l'extérieur, l'ordre reste celui présenté initialement dans le tableau.

5. Engagements

- 5.1) Les frais d'engagement sont de 12 € par équipe. Les droits d'inscriptions seront automatiquement débités sur les comptes des clubs. Ne pas envoyer de chèque à l'inscription.
- 5.2) Les inscriptions se font en ligne sur le site du Comité du Doubs, rubrique « Compétitions par équipes », « Coupes Barbier », **au plus tard le samedi 31 janvier 2026 dernier délai**, ou en cliquant directement sur l'un des liens suivants :

[**Inscriptions Coupes Barbier Besançon/Haut-Doubs**](#)
[**Inscriptions Coupes Barbier Belfort/Montbéliard**](#)

- 5.3) Tout engagement arrivé après cette date ne pourra être pris en considération.

6. Dates prévisionnelles de la compétition

- 1^{er} tour (rencontres de poules) : de février au 3 avril 2026
- 8^{ème} de finale éventuels avant le 24 avril 2026
- 1/4 de finale avant le 1^{er} Mai 2026 (15 mai si 8^{ème} de finale auparavant)
- 1/2 finales avant le 27 mai 2026
- Finales le 12 juin 2026
 - o Pour le district Besançon/Haut-Doubs : aux Auxons.
 - o Pour le district Belfort/Montbéliard : à Châtenois-les-Forges.

7. Feuilles de rencontre et transmission des résultats

- 7.1) L'utilisation du logiciel GIRPE V2 pour les feuilles de rencontres est obligatoire, **en privilégiant toujours la version la plus récente**. La remontée des résultats vers SPID est alors accessible pendant 4 jours après la date réelle de la rencontre, et au plus tard le lendemain de la date limite.
- 7.2) Dans le cas de non-utilisation de GIRPE, uniquement si panne informatique avérée, une feuille vierge vous sera fournie par mail en pdf avec les convocations pour chaque tour. Une fois complétée, celle-ci devra être renvoyée par mail au capitaine adverse ainsi qu'à coupes@doubstt.com. La saisie des résultats et des feuilles de rencontre, avec le détail des manches, devra être effectuée par l'équipe qui reçoit, dans les 4 jours après la date réelle de la rencontre, et au plus tard le lendemain de la date limite.
- 7.3) Dans tous les cas, la saisie ou remontée des résultats dans SPID est obligatoire par le club recevant. Nous comptons sur la compréhension de tous pour respecter cette obligation.

L'INSCRIPTION IMPLIQUE L'ACCEPTATION DU PRESENT REGLEMENT